

**OBJET DECISION MODIFICATIVE N° 2/ 2007**  
**BUDGET PRINCIPAL**

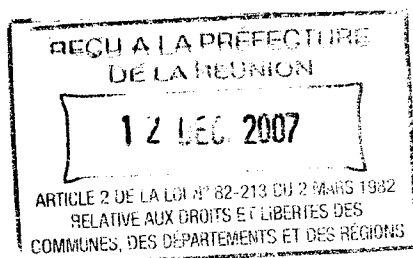
---

La présente Décision Modificative enregistre en Section de Fonctionnement des virements de crédits relatifs à diverses dépenses portant notamment sur les cotisations aux Associations de Maires. Les dépenses exceptionnelles font l'objet d'abondement pour payer les indemnités consécutives au protocole transactionnel sur l'annulation d'un marché de maîtrise d'œuvre examiné lors d'une séance précédente.

La Section d'Investissement se résume à un ajustement de crédits des Chapitres 20 et 23 vers le Chapitre 204 relatif aux subventions d'équipement. Les crédits ainsi inscrits permettront de verser l'appel des fonds sur l'opération PRU.

Les opérations budgétaires sont détaillées dans les tableaux joints en annexe.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



 **DEPUTE-MAIRE**  
  
**René-Paul VICTORIA**

OBJET DECISION MODIFICATIVE N° 2/ 2007  
BUDGET PRINCIPAL

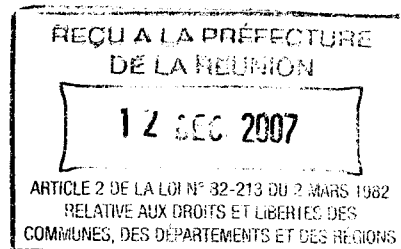
LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 07/4-02 présenté par le Député-Maire au nom des Commissions 1° Affaires Culturelles, 2° Sports, 3° Ecole et Restauration Municipale, et 4° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable des dites Commission ;



APRES EN AVOIR DELIBERE  
A LA MAJORITE

3 voix contre  
(dont 1 vote par procuration)

Mme Hajasoa PICARD et Marie Monique ORPHE

6 abstentions  
(dont 2 votes par procuration)

MM. Paul HOARAU, Gilbert GERARD,  
Michel TAMAYA et Sudel FUMA

pour

autres élus présents et mandatés

Adopte la Décision Modificative n° 2 au Budget principal 2007 qui s'élève à :

- \* 2 170 000,00 € en dépenses et en recettes pour la Section d'Investissement,
- \* 143 000,00 € en dépenses et en recettes pour la Section de Fonctionnement.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le - 7 DEC. 2007



LE DEPUTE-MAIRE

René-Paul VICTORIA